

## DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2025-150

## Ville de Dreux

Direction des Affaires juridiques, Assemblées,  
Commande publique, Citoyenneté et Guichet unique

## Convention d'honoraires

Le Maire de la Ville de Dreux, Conseiller régional,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales alinéa 11,

VU la délibération n°DEL2022-215 du 13 décembre 2022 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de la préparation des élections pré-électorales et électorales, il est nécessaire de mandater un avocat pour l'exercice d'une mission d'assistance juridique et de conseil,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** La signature d'une convention d'honoraires avec la SELARL Landot et associés, sise 11 boulevard Brune 75014 PARIS, représentée par son gérant, Éric Landot, avocat au barreau de Paris.**ARTICLE 2 :** Le prix des prestations comprend les dépenses engagées par l'avocat non incluses dans les honoraires et les honoraires de l'avocat correspondant au temps passé à accomplir la mission.**ARTICLE 3 :** La convention est conclue pendant toute la durée nécessaire à l'accomplissement de la mission.**ARTICLE 4 :** Les crédits relatifs au paiement sont inscrits au budget communal de l'année 2025.**ARTICLE 5 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et communication sera faite aux membres du Conseil municipal.**ARTICLE 6 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par l'application informatique « télérecourscitoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à DREUX, 10 OCT. 2025

Le Maire,  
Conseiller régional,DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le  
Notification le

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20251010-DEC2025-150-AU  
Date de télétransmission : 13/10/2025  
Date de réception préfecture : 13/10/2025